



Les activités des salariés du groupe ALSTOM qui ne peuvent être effectuées en télétravail doivent être suspendues provisoirement

Pour donner suite aux dernières mesures prises par le gouvernement, les syndicats et sections FO d'ALSTOM demandent solennellement la suspension provisoire des activités incompatibles avec le télétravail, notamment de la production de tous les sites du groupe ALSTOM en France.

En effet, comment concevoir sérieusement et efficacement que l'on puisse participer au freinage de la propagation du virus si des salariés des sites ALSTOM continuent à s'entasser dans les transports en commun pour se rendre au travail, à se changer dans les mêmes vestiaires, à travailler ensemble parfois dans des espaces confinés, utiliser les mêmes outillages...

Pour freiner la propagation du virus, les cafés, restaurants, cinémas, lieux publics sont fermés. Maintenir une production de train et des activités tertiaires non compatibles avec le télétravail, qui ne sont pas indispensables en pleine crise sanitaire, reviendrait à contrer les efforts que fait tout le reste de la population pour freiner la propagation du virus.

Le président de la république a expliqué que le virus n'a pas besoin de passeport pour franchir les frontières. C'est aussi vrai pour les pays que pour les usines du groupe ALSTOM.

D'autant plus que pour donner suite à la fermeture des établissements scolaires, de nombreux salariés d'ALSTOM vont rester chez eux, ce qui va à coup sûr poser des problèmes, voir dégrader les conditions de travail !!!

De plus, au vu de la situation, il risque d'y avoir un problème d'approvisionnement de pièces qui va certainement nous bloquer. Maintenir aujourd'hui une production serait de toute façon reculer pour mieux sauter...

Beaucoup d'usines et d'entreprises françaises et étrangères ont pris la décision d'arrêter leurs productions pour enrayer ce virus. A tout point de vue, il serait responsable de suspendre provisoirement les activités incompatibles avec le télétravail notamment la production tout en maintenant les contrats des milliers d'intérimaires, des sous-traitants, des prestataires.

La suspension provisoire de ces activités serait une mesure de bon sens, une mesure forte face à cette crise sanitaire. Ce serait pour nous, de la part d'ALSTOM récemment labellisé "TOP EMPLOYEUR", la seule, l'unique façon de faire preuve de responsabilité et de répondre aux préoccupations des salariés, de leur famille, de leurs amis et du reste de la société.

Les syndicats et sections FO Alstom revendiquent la compensation à 100%, par la direction, de la perte de rémunération qui serait due au chômage partiel.

Les syndicats et sections FO ALSTOM, le 16 Mars 2020.